

REGLEMENT DE LA 33^{ème} NOCTURNE DU JACQUEMART

- **Art 1** Officiellement la course se déroule sur un circuit en boucle dans le centre historique de Lavaur et en campagne et prévoit :
 - 1 Le 5km départ 20h30 : Catégorie Minimés à Vétérans
 - 2 Le 10km départ 20h30 : Catégorie Cadets à VétéransLe comité d'organisation de Lavaur Athlétisme se réserve le droit de modifier au dernier moment le parcours et l'horaire.
- **Art 2** Engagement : La course est ouverte à tous (licenciés ou non) sous réserve de présentation obligatoire d'une licence FFA (en cours de validité) ou d'une licence sportive (en cours de validité) délivrée par une fédération uniquement agréée avec la mention de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition ou d'une licence délivrée par l'UNSS, UGSEL (en cours de validité) ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an.
- **Art 3** Inscription : Recevable après remise du bulletin d'inscription renseigné et accompagné du règlement ainsi que du certificat médical et de la licence sportive ou bien en ligne avec la société Chronostart. Sur place sous réserve de dossards disponibles.
- **Art 4** Dossard : Remis après validation de l'inscription, il devra être porté sur la poitrine, maintenu par des épingles (non fournies) et bien visible. Le non respect de cet article pourra entraîner la mise hors course.
- **Art 5** Sécurité : Les participants devront respecter le circuit balisé de la course et les indications des signaleurs, la circulation des véhicules étant neutralisé. Le non respect de ces règles engage la responsabilité du coureur et sa mise hors course.
- **Art 6** Contrôle : Des signaleurs, placés sur différents points du parcours contrôlent par pointage le passage des concurrents.
- **Art 7** : Secours : Chaque coureur participe sous sa propre responsabilité. Tout coureur dont l'effort sera jugé excessif fera l'objet d'un arrêt immédiat. Les premiers secours seront assurés par la Croix Rouge de Lavaur et si besoin il sera fait appel aux pompiers et au service des urgences de l'hôpital de Lavaur.
- **Art 8** Ravitaillement : Deux points de ravitaillements seront disposés sur le parcours ainsi qu'à l'arrivée.
- **Art 9** Classement et récompenses : Toutes les catégories seront récompensées. Le comité d'organisation se réserve le droit d'ajouter d'autres catégories de récipiendaires. Un tirage au sort des dossards sera affiché à la fin des courses.
- **Art 10** Remise des prix : Elle aura lieu dès la connaissance officielle et définitive des résultats, en présence des personnalités, au podium d'animation.
- **Art 11** Lavaur Athlétisme, décline toute responsabilité quant aux vols, infractions, ou Accidents susceptibles de se produire dans le cadre de la manifestation.

Le Comité d'Organisation

